



REFERENCE: TESPRDD/METS/WPHRE/2023/EI

Sujet: Cinquième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, et a l'honneur de faire référence à la résolution 51/2 du Conseil des droits de l'homme concernant le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, adoptée le 6 octobre 2022.

Dans la résolution, le Conseil des droits de l'homme « *prend note avec satisfaction des initiatives prises par l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre la quatrième phase du Programme mondial* » (par. 4), axée sur la jeunesse. Le plan d'action¹ de la quatrième phase (2020-2024) met l'accent sur l'autonomisation des jeunes par l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Le Conseil des droits de l'homme « *prie le Haut-Commissariat de solliciter l'avis des États, des organisations intergouvernementales compétentes, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, les procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme, les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et les autres parties concernées par les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme pour la cinquième phase du Programme mondial, en gardant à l'esprit les synergies possibles avec le Programme 2030 et d'autres initiatives pertinentes en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-quatrième session* » (par. 10).

À titre d'information, il est rappelé que le Programme mondial est une initiative en cours, organisée en plusieurs phases, pour faire avancer la mise en œuvre de programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. La première phase (2005-2009) était axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. La deuxième phase (2010-2014) était axée sur l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous niveaux. La troisième phase (2015-2019) était axée sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases et la promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes.

¹ Document de l'ONU A/HRC/42/23. Le plan d'action est accessible :

<https://www.ohchr.org/fr/resources/educators/human-rights-education-training/world-programme-human-rights-education/phase4>



Conformément à la résolution 51/2 du Conseil des droits de l'homme mentionnée ci-dessus, le Haut-Commissariat sollicite maintenant les impressions sur l'orientation possible de la cinquième phase du Programme mondial commençant le 1er janvier 2025 et en particulier :

- (1) *les secteurs cibles* (par exemple un groupe professionnel, un groupe de détenteurs de droits, le grand public, etc.);
- (2) *les domaines d'intervention ou les questions thématiques aux droits de l'homme* (par exemple un droit spécifique, un ensemble de droits ou un problème mondial d'une importance particulière pour la protection et la promotion des droits de l'homme).

Le Haut-Commissariat serait aussi reconnaissant de recevoir des informations sur les raisons pour lesquelles un spécifique secteur cible, un domaine d'intervention ou une question thématique aux droits de l'homme sont suggérés.

Toutes les communications doivent être envoyées au HCDH – Section de Méthodologie, Education et Formation (courrier électronique : ohchr-registry@un.org, copie à ohchr-wphre@un.org) d'ici le **5 mai 2023**. Merci d'indiquer si vous ne souhaitez pas que votre communication soit disponible sur le site Web du HCDH.

Tous les autres renseignements relatifs au Programme mondial sont disponibles sur le site Web du HCDH à :
<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/Pages/Programme.aspx>.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes et observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève les assurances de sa très haute considération.

2 mars 2023

FM

